

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Rassemblement Congolais pour la Démocratie /Kisangani-
Mouvement de Libération
RCD/K-ML



SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 001 RCD/K-ML/SG/GKT/CBK/2023 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET COMITE SECTIONNAIRES DU
RCD/K-ML EN COMMUNE DE MULEKERA, VILLE DE BENI, PROVINCE DU
NORD-KIVU III

Le Secrétaire Général ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi N° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis politiques en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel N° 132/2005 du 07 avril 2005 portant enregistrement d'un Parti politique dénommé « Rassemblement Congolais pour la Démocratie/ Kisangani-Mouvement de Libération » RCD/K-ML en sigle ;

Vu les Statuts du RCD/K-ML spécialement en ses articles 43 point 9, 46 point 2 et 67 tels que modifiés et complétés à ce jour ;

Vu le Règlement Intérieur du RCD/K-ML,

Vu la nécessité et l'urgence ;

Décide :


Article 1 : sont nommés Président et Vice-Président du Conseil sectionnaire Commune de Mulekera, au regard de leurs noms et qualités respectifs les personnes ci-apres :

1. **Monsieur SAILI OBADI :** Président du Conseil sectionnaire Commune de Mulekera ;
2. **Monsieur Zacharie BANTA KITOKO :** Vice-Président du Conseil sectionnaire Commune de Mulekera

Article 2 : Sont nommés Président et Vice-Présidents du Comité sectionnaire en Commune de Mulekera, au regard de leurs noms et qualités respectifs les personnes ci-après :

1. **Monsieur Edile KAKULE MUTOLU :** Président du Comité Sectionnaire,
2. **Monsieur Kandipe KISANGANI MUSUBAO :** Premier Vice-Président chargé des questions politiques et stratégiques ;
3. **Madame BETU LANGA LANGA :** Deuxième Vice-Président chargé des questions administratives et financières ;
4. **Monsieur Joël BWAMBALE MUKWANDA :** Troisième Vice-Président chargé des questions juridiques et électorales.

Article 3 : Sont nommés Secrétaires Exécutifs Sectionnaires en Commune Mulekera, au regard de leurs noms et qualités respectifs, les personnes ci-après :

01. **Monsieur Elisée KAHINDO WAYISOVYA:** Secrétaire Exécutif Sectionnaire chargé de l'Idéologie et de la formation des cadres ;
 02. **Madame KAVUO KASUNGU MUYISA :** Secrétaire Exécutif Sectionnaire chargé de l'Administration Interne ;
 03. **Madame Rodha KAHAMBU MUTSEKE :** Secrétaire Exécutif Sectionnaire chargé de la mobilisation et propagande ;
 04. **Monsieur Patrick KAMANGURA :** Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé de la Médiation numérique, Nouveaux Médias et Multimédias ;
 05. **Madame Dalphone KAVUO NDANI :** Secrétaire Exécutif Sectionnaire chargé des questions juridiques, électorales et droits humains ;
 06. **Monsieur Divine PALUKU MUTHWALUGHUMA :** Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé des questions politiques et stratégiques ;
- 

07. **Monsieur Justin BHAKANKWAKI MUHEMBA** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé des questions environnementales et du développement durable ;
08. **Madame Bernadette KAHINDO** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé des Relations coutumières et religieuses ;
09. **Madame Darlene KASWERA KAHESE** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé Du Genre et Questions sociales ;
10. **Madame Solange KAHAMBU MUSUBAO** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé de l'Information et de la Communication ;
11. **Madame Harriet KAVIRA KOSIANTEY** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé de la Trésorerie, Patrimoine du Parti et Logistique ;
12. **Madame MBAMBU MUHONGYA FURAHA** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé des Organisations Non Gouvernementales, Associations Sans But Lucratif, Associations sportives, culturelles, professionnelles, Groupes de pression, Mouvements citoyens, Mutualités, Syndicats ;
13. **Madame Nadine KYAKIMWA MUNDALA** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé des Relations avec les autres organisations politiques et les alliances au niveau sectionnaire ;
14. **Monsieur Modeste MUHINDO KIKOLI** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé des paysans (Agriculteurs, Eleveurs, Artisans et acteurs ruraux de développement) ;
15. **Monsieur Joël KAMBALE VIHUNIRWA** : Secrétaire Exécutif sectionnaire chargé de la Jeunesse.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature ;

Article 5 : Le Président du Comité Fédéral Nord-Kivu III est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Kinshasa, le

25/02/2023

Honorable Grégoire KIRO TSONGO

